

DIRECTIVES PRATIQUES POUR LE MONTAGE & DÉMONTAGE

Chantier Temporaire Mobile (CTM)



1. Le port **de chaussures de sécurité** pendant le montage et le démontage est obligatoire. De préférence **un modèle haut S3**. Des chaussures de sécurité sont en vente au secrétariat du salon.



2. Portez toujours les équipements de **protection individuelle** (lunettes de sécurité, protection auditive, gants, casque, etc.) lorsque la loi l'exige.



3. Le port du **harnais de sécurité** est obligatoire lors de l'utilisation d'une nacelle élévatrice. Ne passez **jamais** sous une nacelle élévatrice ou une suspension en cours de montage ou de démontage sans casque.



4. Il est strictement **interdit de fumer** ou **devapoter** à l'intérieur des bâtiments.

5. Pour **le meulage, le perçage, le sciage** et/ou le travail de matériaux contenant du quartz (par ex. pavés en béton, briques, plâtre, etc.), il faut toujours utiliser des machines équipées d'un **système d'aspiration** des poussières ou d'un système d'alimentation en eau.

6. Ne laissez **ni vis ni clous** sur le sol.

7. Demandez d'abord un **permis de feu** pour les travaux de soudure ou autres travaux avec flamme.

8. Reprenez tous vos **déchets** ou **louez un conteneur** auprès de Kortrijk Xpo. Jetez tous les déchets dans le conteneur **approprié** (déchets résiduels – PMC – papier/carton – déchets de cuisine).

9. Ne fixez **rien** aux murs ou aux charpentes des halls. Retirez tous les résidus de ruban adhésif du sol.

10. En cas de collision ou de dommage, appelez toujours le **Téléphone Rouge: 056 24 11 24**

 Vous trouverez le manuel de sécurité complet [ici](#).

Kortrijk **Xpo**